

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 60 (1909)
Heft: 4

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de pierres, dans la région des torrents et qui ne menacent pas directement la voie ferrée du Gothard. (A suivre.)



Affaires de la Société.

Procès-verbal de la réunion annuelle de la Société des forestiers suisses, à Sarnen, du 5 au 7 juillet 1908.

Le président du Comité local, M. le landammann A. Wirz, ouvre la séance dans l'aula du Gymnase. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée au nom du pays et des autorités, puis jette un coup d'œil rétrospectif sur le développement des conditions forestières d'Obwald depuis 1871, date de la dernière assemblée de la Société à Sarnen. (Voir les nos 2 et 3 du Journal forestier).

Après l'organisation du bureau, le président du Comité permanent, M. le professeur Engler présente

le rapport de l'exercice 1907-1908.

Ce rapport est adopté à l'unanimité, et l'auteur vivement remercié. Le caissier, M. von Arx, inspecteur cantonal, donne connaissance des *comptes* de l'exercice 1907-1908 et du budget de 1908-1909.

Comptes.

Les *recettes* comprennent :

a) Cotisations annuelles	Fr.	1,785. —	
b) Subvention de la Confédération	"	5,000. —	
c) Intérêts du compte courant	"	74. 20	
			Fr. 6,859. 20
Total des recettes	"	6,859. 20	

Les *dépenses* sont :

a) Administration frais d'impression	Fr.	901. 77	
b) Comité permanent	"	655. 45	
c) Edition allemande du journal	"	2,131. 98	
d) " française "	"	1,470. 59	
e) Journal aux membres de la Société	"	838. —	
			Fr. 5,997. 79
Solde de caisse	"	861. 41	

L'excédent des recettes était en 1906-1907 de Fr. 2,824. 10

" " de l'exercice 1907/08 est de " 861. 41

La fortune de la Société au 30 juin 1908 est de Fr. 3,685. 51

L'un des vérificateurs des comptes, M. Müller-Liestal, en propose simplement l'acceptation, tandis que son collègue, M. Wanger-Aarau, voudrait que le solde soit porté à compte nouveau et envisagé comme avoir de la Société après l'acceptation des comptes seulement.

Cette proposition est adoptée et les comptes approuvés, et décharge en est donnée au caissier avec remerciements.

Le budget pour l'exercice 1908-1909 est le suivant :

Recettes.

a) Cotisations annuelles, nouvelles admissions . . .	Fr. 1,750. —
b) Subvention de la Confédération	„ 5,000. —
c) Divers	„ 250. —
Total des recettes	Fr. 7,000. —

Dépenses.

a) Administration, y compris Comité permanent, frais d'impression	Fr. 1,400. —
b) Concours	„ 600. —
c) Journal, édition allemande	„ 2,200. —
„ „ française	„ 1,500. —
d) „ aux membres de la Société	„ 850. —
e) Divers	„ 450. —
Total des dépenses	Fr. 7,000. —

Ce budget est adopté après rapport de la Commission.

A titre de nouveaux membres sont admis :

- MM. *A. Weiss*, président de corporation, à Zoug.
A. Remy, inspecteur des forêts, à Bulle.
K. Acker, inspecteur forestier adjoint, à Altdorf.
A. Kiem, ingénieur à Olten.
A. Bachmann, inspecteur forestier adjoint, à Liestal.
E. Buchet, inspecteur des forêts, à Lausanne.

La démission de MM. Engler, professeur, et Dr Fraukhauser, qui déclinent une nouvelle réélection, rend nécessaire la nomination de deux nouveaux membres du Comité permanent. Sur la proposition de M. l'inspecteur cantonal Wanger et conformément aux décisions prises à l'assemblée de Lausanne en 1906, les cinq membres du Comité sont élus puis le président est choisi parmi eux. Les élections donnent les résultats suivants :

- Nouveaux membres : MM. *Muller*, inspecteur forestier, à Bienne.
Etter, „ „ à Steckborn.
Anciens membres confirmés : MM. *von Arx*, inspecteur cantonal, à Soleure.
„ *Enderlin*, inspecteur cantonal, à Coire.
„ *Muret*, inspecteur cantonal, à Lausanne.

Il est décidé que la nomination du président de la Société aura lieu à mains levées, et M. Muret, inspecteur cantonal à Lausanne, est élu. Ce dernier déclare accepter sa nomination.

L'assemblée exprime aux membres sortants du Comité permanent sa reconnaissance pour les services rendus et M. Wanger-Aarau propose de nommer M. le professeur Engler membre d'honneur. M. Engler repousse énergiquement cette proposition, déclarant vouloir être longtemps encore membre actif, et la proposition est retirée.

Le choix du lieu de réunion de l'assemblée de 1909 tombe sur Frauenfeld, et M. Schwyter, inspecteur cantonal, nous assure que les autorités de cette ville nous recevront avec plaisir et nous souhaite déjà en leur nom une heureuse bienvenue pour l'an prochain. Le Comité local est désigné comme suit :

Président : M. *Wild*, conseiller d'Etat.

Vice-président : M. *Schwyter*, inspecteur cantonal des forêts.

M. Enderlin (Coire) lit ensuite un rapport détaillé sur la création des réserves forestières. Les cantons ont été pressentis et Berne, Grisons, Vaud et Neuchâtel se sont déclarés d'accord, tandis que d'autres ont répondu négativement. Il résulte des faits établis jusqu'ici que la réalisation du projet de réserves forestières est possible sans de trop grandes difficultés; cependant les recherches ne sont pas encore terminées, et pour le moment les propositions faites concernant cinq formes diverses de peuplement sur les huit indiquées dans la circulaire du Comité permanent.

Le rapporteur propose à l'assemblée la prise en considération de la motion suivante :

La Société des forestiers suisses, sur la proposition de son Comité permanent, entendu les rapporteurs à l'assemblée annuelle du 5 au 7 juillet 1908, à Sarnen, au sujet de la création de réserves forestières prend connaissance avec satisfaction des mesures prises par le Comité permanent et décide :

1^a De charger le Comité permanent de poursuivre les recherches relatives à la création de réserves forestières dans le sens des décisions prises à St-Gall en 1907 et spécialement :

a) De faire parmi les propositions faites le choix de celles qui remplissent au mieux les conditions posées et d'en poursuivre la réalisation;

b) D'organiser une réunion de délégués des sociétés — s'intéressant plus particulièrement à la chose — afin de provoquer un échange d'idées et une discussion qui porteraient sur les points suivants : Donner et prendre connaissance de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; entrée en relation avec les autorités; moyens appropriés; bases juridiques; choix définitif des réserves.

2^o Le Comité permanent est autorisé à se compléter selon les besoins de la cause et éventuellement à nommer une Commission spéciale.

M. Glutz, inspecteur forestier, remercie la Commission et le rapporteur pour leur peine et recommande l'adoption de la proposition, ce qui a lieu sans discussion.

Pour y donner suite et au nom du Comité permanent, M. von Arx caissier propose de prélever fr. 2000 sur la fortune de la Société pour la création d'un fonds pour les réserves. Cette proposition est adoptée sans autre.

M. le professeur Engler parle de la participation de la Société à la *Bibliographie forestière internationale*. Il s'agit de cataloguer la littérature forestière internationale parue depuis 1750, un ouvrage de grande importance scientifique dont les frais sont budgetés à fr. 30,000 environ. La Suisse a été pressentie de bien vouloir entreprendre ce travail. Le rapporteur fait la proposition suivante :

La Société des forestiers suisses s'engage vis-à-vis de la Société internationale des établissements de recherches forestières à souscrire à un certain nombre d'exemplaires du catalogue de la littérature forestière dont la valeur ne dépassera pas la somme de fr. 2,500.

M. le Dr Coaz appuie la proposition en faisant remarquer toutefois que la Suisse possède déjà une *Bibliographie forestière*.

La proposition est adoptée.

M. Biolley-Couvet présente son rapport sur le perfectionnement professionnel (scientifique et pratique) des agents forestiers suisses (voir les nos 9 et 10 du Journal).

M. Arnold (Winterthour) prend ensuite la parole comme co-rapporteur (voir les nos 8 et 9 de la „Zeitschrift“). Puis il fait la proposition que les thèses présentées dans les deux travaux qui viennent d'être lus soient examinées au point de vue pratique et que le Comité permanent soit chargé de rapporter dans la prochaine assemblée de la Société.

La discussion est ouverte par M. le Dr Coaz. Les semestres à l'école forestière seront portés au nombre de sept, ce qui rend presque impossible la prolongation de la période réservée à la pratique. Il est à souhaiter que les cantons offrent un dédommagement aux candidats pour leur préparation et que le nombre des arrondissements soit augmenté; la Confédération ne peut guère faire plus que ce qu'elle a accompli dans ce sens. M. Coaz estime que deux assemblées annuelles seraient trop; par contre, il assure que la Confédération soutiendrait volontiers par des subsides des conférences ou des voyages d'études. En ce qui concerne le développement scientifique, il rappelle que la bibliothèque de l'Inspectorat est gratuitement à la disposition des forestiers.

M. Enderlin, inspecteur cantonal, propose comme complément à la thèse 4^e de M. Arnold l'adjonction de cours commerciaux.

M. le professeur Engler expose les motifs qui ont poussé la Commission d'enseignement de l'école à demander une augmentation du nombre des semestres d'études; il a été tenu compte d'un développement pratique plus accentué.

M. Biolley relève les différentes oppositions faites en insistant sur le fait qu'il ne critique pas, mais exprime des vœux dans l'espoir qu'il pourra en être tenu compte dans la suite; il retire sa proposition du prolongement de la pratique, mais son opinion est que l'école pourrait faire plus pour le développement des candidats au point de vue pratique et qu'elle devrait chercher à développer surtout le sens de l'observation chez les élèves.

M. le professeur Engler prend la défense de l'école et fait remarquer qu'elle ne pourra jamais former des praticiens parfaits.

M. Bertholet (Lausanne) soulève la question de la pratique et voudrait la voir couper les études, ceci surtout au point de vue salubre.

La discussion est close, et l'assemblée décide l'acceptation de la proposition de M. Arnold à laquelle sera ajoutée celle de M. Enderlin.

Grâce au temps très avancé, le travail de M. Kathriner-Sarnen sur le drainage et le boisement de surfaces mouilleuses n'est pas discuté; l'assemblée exprime son assentiment aux thèses présentées.

M. le président du Comité local remercie les rapporteurs pour leurs travaux et prononce la clôture de la partie administrative de la réunion.

Le rapporteur romand,

Edouard Lozeron, inspecteur forestier.



Chronique forestière.

Confédération.

La loi fédérale sur l'organisation du Département fédéral de l'intérieur, du 23 décembre 1908 est entrée en vigueur. L'inspection fédérale des forêts, chasse et pêche comprend les fonctionnaires et employés suivants :

- 1 inspecteur en chef,
- 5 inspecteurs des forêts, de la chasse et de la pêche,
- 1 secrétaire de direction,
- 2 commis.

Un concours est ouvert pour les 2 nouvelles places d'inspecteurs créées par la loi.

Cantons.

Berne. On nous annonce la mort de M. W. Stähli, inspecteur forestier communal à Berthoud. Le défunt était né en 1841. Entré au service forestier en 1862, il prenait en 1868 la gestion des forêts et des domaines de la ville de Berthoud et il est resté à ce poste jusqu'à sa mort. Nous adressons à sa famille, l'hommage de notre profonde sympathie.